

IL/FD

N°2023-102

**OBJET**

**CONSTRUCTION D'UNE  
SALLE MULTISPORTS  
AUX ABORDS DU  
STADE**

**DEMANDE DE  
SUBVENTIONS**

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : 11  
+ 3 procurations

Votes pour : 14  
Abstentions : 0  
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la Mairie :  
le 27 juillet 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mille vingt-trois**, le **26 juillet**, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 juillet 2023**

**PRÉSENTS** : André MIR, Jacques SALAT, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR.

**ABSENTS** : **Philippe AIZIER (procuration à René DARAN), Aline NARS (procuration à André. MIR), Hélène GUIOUNET (procuration à Jacques ROCA), Nicolas HERQUE.**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **11** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame **Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire présente le projet de construction d'une salle multisport aux abords du stade de Saint-Lary-Soulan.

Le coût prévisionnel des travaux est de 1 731 927.00 € HT, soit 2 078 312.40 € TTC.

Afin de réaliser cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

|                                       |                   |          |
|---------------------------------------|-------------------|----------|
| COÛT                                  | 1 731 927.00 € HT |          |
| <b>UE – LEADER</b>                    | 415 963 €         | (24.02%) |
| ETAT Agence Nationale du Sport        | 346 385 €         | (20.00%) |
| ETAT DETR-DSIL-FNADT                  | 150 000 €         | (8.66%)  |
| Conseil Régional                      | 150 000 €         | (8.66%)  |
| Département Développement Territorial | 150 000 €         | (8.66%)  |
| Autofinancement                       | 519 579 €         | (30.00%) |

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte les propositions de Monsieur le Maire
- Sollicite des partenaires financeurs les subventions les plus élevées possibles,
- Approuve le plan de financement de cette opération
- Les crédits seront prévus au programme pluriannuel d'investissements 2023-2027
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires et lui donne tout pouvoir pour signer au nom de la commune toutes les pièces de ce dossier

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 26 Juillet 2023

Le Maire,



André MIR